

LES ORIGINES DE LA GÉROUSIE DE L'ÉPOQUE IMPÉRIALE

KLAUS ZIMMERMANN*

En 1959, Jeanne et Louis Robert ont remarqué que la recherche de l'identité sacrée ou politique de certains types de gérousie (notamment par James Oliver¹) avait fait oublier un peu le caractère manifestement gymnasiale de cette institution à l'époque impériale². Leur objection n'est pas restée inaperçue : des études récentes comme celles de Johannes van Rossum³ et Charlotte Roueché⁴ soulignent à juste titre l'importance de la gérousie comme catégorie d'âge à côté des *paides*, des éphèbes et des *néoi* dans la représentation citadine. On insiste sur son rôle pour l'idéologie de la *polis* dessinée comme une grande famille heureuse, les membres d'une élite sociale étant définis comme les parents, le peuple comme les enfants — et un groupe de vieillards comme les « grands-parents », si l'on veut pousser plus loin la comparaison au monde familial.

En fait, le lien entre la gérousie et le gymnase à l'époque impériale est évident : c'est là où les vieillards se réunissent ; leurs plus hauts fonctionnaires s'appellent des gymnasiarques⁵. Des parallèles avec d'autres groupements gymnasiaux, notamment avec les *néoi*, font penser à une association du même genre : comme les *néoi* et parfois avec eux, les vieux honorent leurs bienfaiteurs, leurs gymnasiarques ou les empereurs romains. Ils

prennent des décisions concernant la gestion de leurs biens, et ils remplissent des fonctions représentatives, comme les autres groupes, dans nombre de festivités publiques.

D'autres observations, par contre, s'opposent à l'idée d'une simple catégorie d'âge qui aurait réuni les vieillards, comme la classe des *néoi* réunissait les jeunes citoyens du gymnase : la gérousie, à l'époque de sa floraison aux 2^{ème} et 3^{ème} siècles, semble avoir été strictement limitée en places. Ses membres étaient élus et jouissaient de privilèges extraordinaires, égaux ou presque, à ceux des conseillers. Au 2^{ème} siècle également, on commence à mentionner avec fierté, dans les inscriptions, le titre de *gérousiastès*. Apparemment il s'agit d'un cercle assez exclusif de la haute société qui, en plus, pouvait assumer des fonctions religieuses et politiques. Malgré les ressemblances formelles aux *néoi*, la gérousie se distingue donc nettement des trois classes d'éducation gymnasiale⁶ non plus obligatoire⁷ mais — au moins théoriquement — accessible à une bonne part des citoyens. La question se pose de savoir comment, au milieu du gymnase hellénistique, s'est constitué et développé un groupe de gens âgés pour devenir, enfin, ce collègue exclusif que nous rencontrons à l'époque impériale. C'est à cette question que nous allons essayer de trouver une réponse.

En principe on cherche des développements là où des changements de terminologie sautent aux

* Friedrich-Schiller-Universität Jena. Pour nombre de suggestions et de remarques, je tiens à exprimer ma gratitude envers W. Ameling (Iéna), M.B. Hatzopoulos (Athènes) et M. Wörrle (Munich).

1. OLIVER, J.H., *The Sacred Gerusia (Hesperia suppl. 6)*, Princeton 1941 ; OLIVER, J.H., « Gerusiae and Augustales », *Historia* 7, 1958, 472-496.

2. ROBERT, J. et L., *Bulletin épigraphique*, 1959, 65.

3. VAN ROSSUM, J., *De gerusia in de Griekse steden van het Romeinse Rijk*, Leiden 1988.

4. ROUECHÉ, CH., « The Ages of Man », *Ktèma* 18, 1993, 159-169.

5. VAN ROSSUM, o.c., 179.

6. Cf. NILSSON, M.P., *Die hellenistische Schule*, Munich 1955, 34-42 ; DELORME, J., *Gymnasion. Etude sur les monuments consacrés à l'éducation en Grèce, des origines à l'Empire romain (BEFAR 196)*, Paris 1960, 466-480.

7. DELORME, o.c., 473 ; GAUTHIER, PH. ; HATZOPOULOS, M.B., *La loi gymnasiarchique de Béroia (Mélétèmata 16)*, Athènes 1993, 83. — PAUS. VII 27, 5 mentionne, comme exception, qu'à Pellène, personne ne devait être inscrit dans les listes de citoyens avant d'avoir été éphèbe.

yeux, et un tel changement de terminologie arrive, en fait, aux 1^{ers} siècles av. et ap. J.-C. dans certaines villes d'Asie Mineure: tandis que les textes hellénistiques mentionnent souvent des *presbytéroï*, à partir d'un moment donné, le terme de *gérousia* prend le dessus. Van Rossum voit — avec d'autres — dans ces variantes des simples synonymes et suppose que l'attrait du prestige supérieur du terme *gérousia* a provoqué le changement d'usage⁸. Cependant, les exemples qu'il cite pour alternance arbitraire des mots proviennent d'inscriptions du 2^{ème} siècle ap. J.-C.⁹ qui ne sont pas forcément significatives pour la période de transition au tout début de l'Empire. En fait, si l'on regarde de près certains témoignages de cette époque-là, on arrive à l'impression que les deux termes n'ont pas toujours été employés sans système. Je présenterai d'abord un petit choix de textes qui — à mon avis — suggèrent plutôt une distinction consciente entre *gérousia* et *presbytéroï*. Sur la base de cette observation nous allons, ensuite, essayer de retracer la genèse de la *gérousie* dans les villes en question.

A Iasos, le conseil, le peuple et la *gérousie* rendent honneur au stéphanéphore Aristéas fils de Théaitetos qui avait été aussi gymnasiarque des *presbytéroï*; en outre il avait offert, au nom de son fils défunt, de l'huile aux *néoi* comme aux *presbytéroï* chaque année pendant un mois entier¹⁰.

Ἡ βουλή καὶ ὁ δῆμος καὶ ἡ γερουσία
Ἀριστέαν Θεαιτήτου στεφανηφο-
ρήσαντα, καὶ γυμνασιάρχῆσά τε τῶν
4 πρεσβυτέρων ...
... καὶ ἀλείφοντα
καὶ ὑπὲρ τοῦ υἱοῦ Θεαιτήτου τοῦ
Ἀριστέου Λέοντος ἥρωος τοῦς
12 τε νέους καὶ τοῦς πρεσβυτέρους
παρ' ἐνιαυτὸν τὸν δέκατον μῆνα εἰς
τὸ διηνεκές, τειμῆς καὶ εὐνοίας χάριν
τῆς εἰς ἑαυτόν.

Un Aristéas fils de Théaitetos figure dans une liste d'éphèbes de l'an 27 av. J.-C.¹¹; si c'est bien notre stéphanéphore, cela daterait le texte vers la fin du 1^{er} siècle.

Deux fois, lorsqu'il est question d'intérêts du gymnase (la fonction de gymnasiarque, la dona-

tion d'huile), le texte parle de *presbytéroï*, tandis que l'organe de la décision, pour la première fois à Iasos, est appelée *gérousia*. Il en est de même dans un deuxième décret en faveur du fils défunt d'Aristéas, pris par la *gérousie*, qui mentionne avec éloge ladite donation d'huile aux *néoi* et aux *presbytéroï*¹².

Ἡ β(ο)ουλὴ καὶ ὁ δῆμος καὶ ἡ γερου-
σία Θεαιτήτου Ἀριστέου Λέον-
τα ἥρωα ἀλείφοντα παρ' ἐνιαυ-
4 τὸν εἰς τὸ διηνεκές σὺν τῶ
πατρὶ Ἀριστέα Θεαιτήτου κατὰ
τὴν τοῦ πατρὸς αὐτοῦ ὑπόσ-
χεσιν τὸν δέκατον μῆνα
8 τοῦς τε νέους καὶ τοῦς πρεσ-
βυτέρους, τειμῆς καὶ μνήμης
ἀγαθῆς χάριν.

Un décret honorifique contemporain en faveur d'un gymnasiarque des *néoi* est arrêté seulement par le conseil et le peuple¹³; *gérousie* et *presbytéroï* sont donc de quelque manière liés. Mais je doute que les deux termes aient pu être échangés à volonté. La concordance des deux textes mentionnés semble plutôt indiquer une distinction au moins entre deux fonctions différentes. D'un côté, il y a une classe gymnasiale des citoyens d'un certain âge au-delà des *néoi* qui bénéficie des donations d'huile et qui est présidée par un gymnasiarque, de l'autre, une institution d'hommes âgés compétente à prendre des décisions et à agir au public. Malgré un rapport évident, les deux ne sont pas regardées comme étant identiques. L'explication la plus satisfaisante à mon avis, est qu'à Iasos, vers la fin du 1^{er} siècle av. J.-C., on distinguait entre une classe d'âge avancé du gymnase, accessible — toujours théoriquement — à chaque citoyen atteint par la limite d'âge, et un collègue d'accès probablement limité, en train d'assumer certaines compétences et fonctions¹⁴.

Les deux textes d'Iasos feraient donc la lumière sur le moment crucial où, à l'intérieur de la classe gymnasiale, il s'établit une élite. Acceptons, pour l'instant, cette interprétation comme hypothèse de

8. VAN ROSSUM, *o.c.*, 39; pour la synonymie des termes, cf. aussi OLIVER, *The Sacred Gerousia*, 26; MAGIE, D., *Roman Rule in Asia Minor to the End of the Third Century After Christ II*, Princeton 1950, 858.

9. VAN ROSSUM, *o.c.*, 3 avec n. 7-9: I. Magnesia 116; I. Ephesos 26; CIG II 3417 (Philadelphia); cf. I. Mylasa I 533.

10. I. Iasos I 87.

11. I. Iasos II 274, l. 8.

12. I. Iasos I 121.

13. I. Iasos I 122.

14. Au 3^{ème} ou 2^{ème} siècle av. J.-C., c'étaient les *presbytéroï* qui géraient leurs affaires, par exemple, en honorant leur *dioiketès* Kritios (I. Iasos I 93, l. 13-14: δεδόχθαι τοῖς πρεσβυτέροις ἐπιτηθεῖν / Κρίτιον κτλ.). Nous ne savons pas si les 74 votes mentionnés à la fin du texte (l. 23; cf. les remarques de ROBERT, L., *Etudes anatoliennes*, Paris 1937, 450-454) représentent la totalité des *presbytéroï* ou s'il existait déjà un groupe de porteparoles au sein de la classe d'âge sans qu'il y ait encore une distinction formelle. — A propos d'Iasos, cf. aussi VAN ROSSUM, *o.c.*, 48 n. 53.

travail et voyons si l'on trouve des indices similaires également dans d'autres villes de la même région à la même époque.

A Pergame, la gymnasiarchie des *néoi* et des *presbytéroï* figure dans un décret honorifique au fameux Diodore Paspasos — donc des années 60 du 1^{er} siècle av. J.-C.¹⁵. La gérusie, elle, rend honneur à un prêtre du culte impérial sous Claudius ou Néron¹⁶. L'usage correspondrait à la distinction entre la classe d'âge et l'organe décisionnaire que nous venons de constater à Iasos, mais l'intervalle d'un siècle serait trop grand pour supposer, ici aussi, un passage de coexistence. Heureusement il subsiste un deuxième décret pour Diodore Paspasos, si mutilé qu'il soit, qui combine à nouveau les deux termes en question¹⁷: après quelques morceaux incompréhensibles, nous apprenons que le gymnasiarque a offert à la cité, pour le besoin le plus urgent, de l'huile aux *presbytéroï* comme aux *paides* (l. 3-4). Quelques quinze lignes plus tard, nous lisons qu'il a également offert, à ceux qui avaient participé aux sacrifices, un repas auquel étaient invités ceux qui s'oignent au gymnase des *néoi*, les citoyens, les étrangers, la gérusie, les fonctionnaires de la cité, les résidents romains et les *paides* (l. 17-19).

... [πρ]ὸς [δὲ] τὰς κατεπιγούσας τῆι [πόλει
χρ]εῖασ - - - - - πρεσ-]
4 βυτέρους καὶ τοῖς ἐλευθέρους παισίν τὸ ἄλειμμα
δι' ἄλλης [τῆς ἡμέρας ...

... τοῖς τε γὰρ μεταλαβοῦσιν ἀπὸ τῶν ἐν τοῖς
[Καβειρίοις γενομένων ἱερῶν δεῖπνον
παρέσχεν καὶ τοῖς ἀλειφομένοις]
18 ἐν τῶι τῶν νέων γυμνασίῳ καὶ πολίταις καὶ ξένοις
καὶ τῆι γε[ρουσίαι καὶ - -
καὶ τοῖς ἄλλοις ἄρχουσιν πᾶ-]
σιν καὶ Ῥωμαίων τοῖς ἐπιδημοῦσιν καὶ
τοῖς ἐλευθέρους παισίν·

Si nous ne voulons pas retourner à la théorie des synonymes employés au petit bonheur, je ne vois qu'une interprétation: on distinguait entre

15. HEPDING, H., «Die Arbeiten zu Pergamon 1904-1905 II. Die Inschriften», *MDAI(A)* 32, 1907, 257-272, no. 8 (IGRR IV, 293), col. I, l. 49; pour la datation des vingt-neuvièmes *Nikephoria* col. I, l. 49-50, dans l'année 69 av. J.-C., cf. JONES, C.P., «Diodoros Paspasos and the Nikephoria of Pergamon», *Chiron* 4, 1974, 190-191, 198-199 et 205; récemment JONES, C.P., «Diodoros Paspasos Revisited», *Chiron* 30, 2000, 1-12.

16. I. Pergamon II 477.

17. SCHRÖDER, B., «Die Arbeiten zu Pergamon 1902-1903. Die Inschriften», *MDAI(A)* 29, 1904, 152-160 et 389, no. 1 (OGIS 764; IGRR IV 294), avec les remarques de JONES, «Diodoros Paspasos and the Nikephoria...», *o.c.*, 199, n. 99.

tous les *presbytéroï* du gymnase, dont le gymnasiarque est mentionné dans l'autre décret et qui jouissaient de la donation d'huile ici, et une gérusie probablement plus restreinte qui est invitée au repas comme organe représentatif. Celui qui préfère croire au désordre terminologique, doit admettre que les résultats du désordre coïncident.

D'autres témoignages, tous de la première époque impériale, nous arrivent de Cos. Une liste de noms du 1^{er} siècle ap. J.-C. énumère 60 hommes plus une femme qui ont adhéré à la *presbytiké palaistra* quand Tiberius Claudius Alkidamos était gymnasiarque et Sextus Popillius Lorica était *epiméletès*¹⁸.

... οἶδε εἰσήλθον ἐς
τὰν πρεσβυτικὰν παλαίστραν, γυμνασιαρχοῦν-
τος Τιβερίου Κλαυδίου Ἀλκιδάμου υἱοῦ Ἀλκιδά-
4 μου καὶ ἐπιμελητᾶ Σέξτου Ποπιλλίου Σέξ-
του υἱοῦ Λωρεῖκα φιλοκαισάρων ...
(suivent 61 noms)

Van Rossum a fort justement souligné qu'on avait du mal à y voir la régénération régulière d'une institution exclusive et privilégiée comme certaines gérusies du 2^{ème} siècle avec une centaine de membres au total. Il résout ce problème en supposant qu'il s'agissait d'un agrandissement exceptionnel de 60 places. Cela expliquerait d'abord le chiffre rond et puis le fait remarquable que parmi les 60 noms, nous n'en trouvons que deux qui semblent appartenir à des familles déjà connues. Les notables auraient été déjà membres avant, quand les limites d'accès étaient encore plus rigides; ainsi, dans notre liste, nous ne rencontrerions que la «deuxième catégorie» moins connue par d'autres textes.

On dirait qu'il y a plus simple: le début, «sous tels magistrats οἶδε εἰσήλθον», correspond parfaitement à beaucoup de listes d'éphèbes, par exemple d'Iasos: «sous tel gymnasiarque οἶδε ἐφήβουσαν *etc.*»¹⁹, ce qui fait penser à un processus tout à fait régulier. Le grand nombre d'inconnus s'explique également moins artificiellement si nous comprenons à la lettre le terme de *presbytiké palaistra*: lieu d'activité — disons gymnase²⁰ — pour les âgés, c'est-à-dire pour tous les citoyens membres

18. Iscr. Cos ED 228; cf. PUGLIESE CARRATELLI, G., «Nuovi documenti della romanizzazione di Cos», GUARINO, A.; LABRUNA, L. (edd.), *Syntelesia V. Arancio-Ruiz (Biblioteca di Labeo 2)*, Naples 1964, 816-819; VAN ROSSUM, *o.c.*, 116-118 et 181.

19. I. Iasos II 269-278.

20. VAN ROSSUM, *o.c.*, 181, pense que cette *palaistra* n'était pas

du gymnase atteints par une limite d'âge à laquelle nous reviendrons tout de suite. Le responsable était — comme un peu plus tôt à Iasos et à Pergame — le gymnasiarque des *presbyteroi*, mentionné dans une inscription honorifique, toujours du 1^{er} siècle ap. J.-C.²¹.

En même temps, au 1^{er} siècle, c'est la gérusie qui décide le recyclage de 17 statues d'honneur dans des circonstances particulières²²; c'est donc elle qui les avait fait ériger et qui en possédait le droit de propriété. Et c'est encore la gérusie qui honore plusieurs empereurs, à partir d'Auguste²³.

[Ἄ γερουσί]α Γάτον
[Καίσαρ]α Σεβαστοῦ
[Καίσαρ]ος υἱόν.

La plupart de [Ἄ γερουσί]α est restituée, mais, ἄ βουλά ne figurant jamais seule²⁴, il n'y a guère d'alternative. En plus, des formules similaires sont attestées pour un empereur du nom de Tibère et pour Vitellius²⁵. Les auteurs de ces manifestations étaient-ils les mêmes qui allaient à la *presbytiké palaistra*? En tout cas, on distinguait, ici aussi, pendant plusieurs dizaines d'années entre deux fonctions: celle de la classe d'âge au gymnase et celle d'organe décisionnaire d'âgés. Un peu plus tard seulement, dans une inscription datée entre le 1^{er} et le 2^{ème} siècle²⁶, nous ne trouverons plus cette distinction: les charges de gymnasiarque et d'*epiméletès* sont précisées par τᾶς γερουσίας.

Nous pouvons arrêter là notre petite série d'exemples en constatant que dans plusieurs villes d'Asie Mineure, où il y avait une organisation gymnastique des *presbyteroi* à l'époque hellénistique, on distinguait, pendant quelque temps, vers la fin de l'hellénisme ou au début de l'Empire entre ces *presbyteroi* et une gérusie: les *presbyteroi* sont présidés par un gymnasiarque et reçoivent des donations d'huile, tandis que c'est la gérusie qui gère ses biens, décrète des honneurs et remplit des fonctions représentatives aux festivités publiques. Au 2^{ème} siècle, dans ces mêmes villes, la distinction semble disparaître; qu'il s'agisse de la gymnasiar-

chie ou d'une donation, c'est le terme de *gérusie* qui est employé.

Essayons enfin de mettre en valeur cette observation: si, à l'époque que nous venons d'examiner, *presbyteroi* et *gérusie* ne désignaient pas tout à fait la même chose, il faut se demander indépendamment de nos connaissances de la gérusie qui étaient les *presbyteroi*. Et c'est surtout ici que le parallèle avec les *néoi* s'impose: souvent, à l'époque hellénistique, ces deux catégories sont mentionnées ensemble. *Néoi* et *presbyteroi* s'ouvrent au gymnase²⁷; les deux honorent leurs gymnasiarques. A Iasos, au 2^{ème} siècle av. J.-C., les *presbyteroi* réclament les mêmes droits de gestion financière que les *néoi* possédaient déjà²⁸. S'agit-il, dans ces témoignages, vraiment d'une assemblée des vieillards au-delà de 50²⁹ ou 60 ans? Je n'en suis pas sûr. Le jour où on ouvrit le gymnase à un quatrième groupe à côté des classes traditionnelles d'éducation gymnastique — *paides*, éphèbes, *néoi* —, il paraît peu probable qu'on l'ouvrit aux vieillards mais qu'on fermât la porte à la génération intermédiaire. Et il est aussi peu probable qu'on les admît, mais qu'ils fussent seuls à n'avoir aucune organisation, ni de nom ni de gymnasiarque, ou que leur organisation seule n'ait laissé aucune trace dans notre documentation. La démarche logique serait plutôt qu'à un moment donné, le gymnase, devenant de plus en plus un centre de rencontre et de culture³⁰, ouvrit ses portes à ceux qui avaient fini leur éducation gymnastique en quittant les *néoi*, peut-être à 30 ans³¹. A cet effet, on créa une nouvelle catégorie, celle des « plus âgés »³² — *presbyteroi*³³ — par rapport aux *néoi*, avec leur

27. Cf. GAUTHIER; HATZOPOULOS, *o.c.*, 163-164.

28. I. Iasos I 23.

29. C'est ici que VAN ROSSUM, *o.c.*, 76, fixe l'âge minimum des *gérontes*.

30. Cf., e.g., NILSSON, *o.c.*, 56-57; VAN ROSSUM, *o.c.*, 38.

31. Pour cette limite d'âge, cf. ROUSSEL, P., *Etude sur le principe de l'ancienneté dans le monde hellénique du V^e siècle av. J.-C. à l'époque romaine* (Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres 43,2), Paris 1942, 21-22 et 31; GAUTHIER; HATZOPOULOS, *o.c.*, 51-52. — On hésitera à suivre la proposition de KLEIJWEGT, M., *Ancient Youth. The ambiguity of youth and the absence of adolescence in Greco-Roman society*, Amsterdam 1991, 116, de prolonger l'âge potentiel des *néoi* jusqu'à 50. Pour un sens non-technique de *néoi* (« jeunesse »), cf. HOLLEAUX, M., *Etudes d'épigraphie et d'histoire grecques* II, Paris 1938, 97-98; NILSSON, *o.c.*, 41-42; PLEKET, H.W., « Collegium iuvenum Nemesiorum. A note on ancient youth-organisations », *Mnemosyne* 22, 1969, 290-291, en particulier n. 41.

32. Ainsi NILSSON, *o.c.*, 77: « 'Die Älteren' (sc. dans I. Iasos I 23) sind wahrscheinlich Männer, die das Gymnasium durchgemacht hatten und es noch besuchten und dort turnten. »

33. Pour l'aspect comparatif du terme, il suffit de rappeler les *presbyteroi* dans la sous-classification des éphèbes (Syll.³ III

un gymnase à part mais une partie réservée aux *presbyteroi* dans un complexe gymnastique accessible à plusieurs groupes.

21. Iscr. Cos EV 216, l. 7-8.

22. Iscr. Cos ED 230; cf. SEG XLIII 549, p. 181.

23. Iscr. Cos EV 373.

24. Pour CIG II 2505 (ἄ βουλά τῶν Κῶνίων τὸν ἀνδριάντα), cf. les doutes de PATON, W.R.; HICKS, E.L., *The Inscriptions of Cos*, Oxford 1891, 146, no. 118.

25. Iscr. Cos EV 55 et 255.

26. Iscr. Cos ED 257 b, l. 5-7; pour la datation, cf. ED 258.

propre gymnasiarque, leur propre compte et quelques fois leur propre gymnase.

A l'intérieur de ce groupe assez hétérogène (toutes les générations à partir de la trentaine [?]), dans un deuxième temps, il se serait formé un cercle plus restreint de notables âgés, dont le nom prestigieux s'inspire du passé grec comme du présent romain³⁴. Ce cercle agit, dans la phase que nous venons de regarder, comme une élite des *presbytéroï*, en honorant leurs gymnasiarques et en représentant les générations adultes aux repas publics. La catégorie de tous ceux au-delà des *néoi*, elle, ne semble pas avoir survécu longtemps. Elle perdit peut-être sa raison d'être avec l'ouverture successive du gymnase et de ses bains à tout le monde : aux non-sportifs (*apalaistroï*), aux étrangers, même aux esclaves³⁵. En tout cas, aux 2^{ème} et 3^{ème} siècles, c'est le club d'élite âgée qui subsiste — en général sous le nom de gérusie³⁶ — tout en gardant son lien traditionnel au gymnase³⁷, ainsi de quelque manière correspondant aux *néoi*, sans que cette correspondance soit totale. Née au sein de la classe d'âge des *presbytéroï*, la gérusie gymnasiale était dès ses débuts hellénistiques un cercle exclusif, et c'est ce caractère exclusif qui allait la rapprocher maintes fois d'avantage des institutions politiques que du gymnase.

Je ne terminerai pas sans insister sur la nécessité de s'abstenir de toute généralisation. Si peu que nous sachions, rien ne porte à croire que le développement de la gérusie dans le cadre du gymnase ait été un processus uniforme et synchrone. Il est, par exemple, intéressant de noter

959) comme — très probablement — des *paides* (CIG II 3088); cf. ZIEBARTH, E., *Aus dem griechischen Schulwesen. Eudemos von Milet und Verwandtes*, Leipzig, Berlin 1914², 88 et 140-141; NILSSON, o.c., 37 et 41; KLEIJWEGT, o.c., 89.

34. Sans doute pensait-on aux gérusies de Sparte et d'Ephèse mais probablement aussi au Sénat romain, que DENYS d'HALICARNASSE (*ant.* II 12, 3) traduit littéralement par *gérusia*; cf. TALBERT, R.J.A., *The Senate of Imperial Rome*, Princeton 1984, 495. — Pour la vénération culturelle du Sénat en orient à partir d'Auguste, cf. KIENAST, D., «Der heilige Senat. Senatskult und 'kaiserlicher' Senat», *Chiron* 15, 1985, 253-282.

35. GAUTHIER; HATZOPOULOS, o.c., 82.

36. Une certaine flexibilité que nous constatons maintenant dans l'emploi synonymique des termes *gérusia*, *gérontes*, *presbytéroï* etc. (cf. *supra*, n. 9) s'explique aisément au fait qu'il n'y avait plus de risque de confusion.

37. Ce lien reste une caractéristique de nombreuses gérusies fondées au cours de l'époque impériale comme, par exemple, celle de Sidyma en Lycie dont la création nous est particulièrement bien attestée (TAM II 175 et 176); cf. WÖRRLE, M., *Stadt und Fest im kaiserzeitlichen Kleinasien (Vestigia 39)*, Munich 1988, 113 et 133-134.

qu'à l'époque flavienne, parmi nombre de villes mentionnées dans les parties conservées de l'inventaire fiscal d'Asie³⁸, il n'y en avait que deux — Chios et Cos — dont les gérusies demandaient des droits d'entrée imposables à leurs adhérents³⁹. Apparemment ailleurs, ou bien des gérusies ne s'étaient pas encore constituées, ou bien elles n'appliquaient pas (encore) cette pratique. A Ephèse il existe, au plus tard sous Auguste, une élite gymnasiale en bonnes relations avec les autorités romaines⁴⁰ appelée communément *gérusia* mais aussi σύστημα τῶν πρεσβυτέρων⁴¹ ou κατάστημα τῶν πρεσβυτέρων⁴². En même temps, à Métropolis ville voisine, une association gymnasiale similaire, manifestement exclusive et démonstrativement proche des empereurs, est attestée sous le nom de *presbytéroï*⁴³. On n'échappera pas à la conclusion qu'à Ephèse et à ses alentours, déjà au début de l'époque impériale, les deux termes servaient comme synonymes⁴⁴. Rappelons enfin le témoignage de Milet où une gérusie gymnasiale apparaît encore un siècle plus tôt⁴⁵. Tout ceci pour démontrer qu'en l'état actuel de notre documentation, toute approche des origines de la gérusie de l'époque impériale reste un travail en pièces de valeur limitée aux cas examinés. Peut-être la distinction frappante des termes *presbytéroï* et *gérusia* dans certaines villes d'Asie Mineure pourra tout de même nous donner une idée un peu plus concrète sur la façon dont les clubs d'élite âgée de l'époque impériale ont pu naître au milieu du système gymnasial hellénistique.

38. Ainsi KNIBBE, D., «Zeigt das Fragment IVe 13 das steuer-technische Inventar des *fiscus Asiaticus*?», *Tyche* 2, 1987, 75-93, notamment 91, contre GSCHNITZER, F., «Beurkundungsgebühren im römischen Kaiserreich. Zu IVe I a 13», THÜR, G. (ed.), *Symposion 1985. Vorträge zur griechischen und hellenistischen Rechtsgeschichte (Ringberg, 24.-26. Juli 1985)*, Köln, Wien 1989, 389-403.

39. I. Ephesos Ia 13, col. II, l. 8-9 (... Χεῖοι πάντων ρ' καὶ ἰς γερου/σίαν δην. β'...) et 16 (Κῶοι πάντων κέ καὶ εἰς γερουσίαν δην. β').

40. Nous apprenons cela d'une série de lettres impériales et proconsulaires des dernières dizaines d'années av. et des premières ap. J.-C., confirmant des privilèges : KNIBBE, D.; ENGELMANN, H.; IPLIKÇIOĞLU, B., «Neue Inschriften aus Ephesos XII», *JCEAI* 62, 1993, Hauptblatt 113-122, no. 1-11.

41. Cf. *ibid.*, 116, no. 7, l. 2.

42. Cf. *ibid.*, 118, no. 10, l. 39.

43. ENGELMANN, H., «Inschriften aus Metropolis», *ZPE* 125, 1999, 139-142, no. 2.

44. Cf. SCHULTE, C., *Die Grammateis von Ephesos. Schreiberamt und Sozialstruktur in einer Provinzhauptstadt des römischen Kaiserreiches (Heidelberger althistorische Beiträge und epigraphische Studien 15)*, Stuttgart 1994, 22. — Malheureusement, nous ne savons pas à quel point la tradition de l'ancienne gérusie politique à Ephèse (STRAB. XIV 1, 21; cf. VAN ROSSUM, o.c., 19-23) a influencé le développement de son successeur gymnasial.

45. Milet I 9, 368, avec les remarques des ROBERTS, o.c.